

**Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES AGGLOMERATION  
Service ingénierie territoriale**

**DÉCISION N°2023-046**

**Objet : Programmation et engagement du FEADER dans le cadre de la mise en œuvre du Programme LEADER Dignois 2014-2020**

La Présidente de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU la Convention tripartite signée le 20 octobre 2016 entre la structure porteuse du GAL Pays Dignois, l'Autorité de Gestion des fonds européens et l'Agence de Services et de Paiement, ainsi que ses avenants,

VU la délibération n°18 du conseil communautaire du 28 mars 2017 portant sur le pilotage, l'animation, la gestion administrative et financière du programme LEADER Pays Dignois 2014-2020,

VU la délibération n°06 du conseil communautaire du 12 janvier 2022 portant sur la délégation confiée à Mme la Présidente sur le portage du GAL Pays Dignois 2014-2020,

VU l'arrêté n°080-20201009 portant sur la délégation de fonctions à M. TEYSSIER Bernard dans les domaines de l'attractivité touristique, de la gestion administrative et financière du GAL Pays Dignois,

DÉCIDE :

**ARTICLE 1 :** Le Comité de Programmation LEADER Dignois, instance décisionnelle du programme, s'est réuni à plusieurs reprises afin de sélectionner, de programmer et d'attribuer les subventions LEADER des dossiers suivants :

Porteur de projet	Projet	Montant FEADER programmé	Date attribution	Date compte-rendu	Date convention	Date notification convention
GAEC de Mélanie	Structuration de la filière céréalière du territoire dignois par le développement d'un atelier de transformation et de production de farines et de pâtes locales	71 519,59 €	06/07/2022	06/07/2022	06/01/2023	06/01/2023
Commune de Digne-les-Bains	Assises de l'économie sociale et solidaire	13 517,07€	06/07/2022	06/07/2022	26/05/2023	26/05/2023
AFEMORA	Rugby @ school	26 786,49€	09/02/2023	09/02/2023	30/06/2023	30/06/2023
Commune de Montclar	Maintien d'une activité sportive, rénovation de la patinoire réversible	72 921,66€	09/02/2023	09/02/2023	30/06/2023	30/06/2023
Provence Alpes Agglomération	Création de stationnement vélo sur les sites de PAA accueillant du public	32 340,00€	09/02/2023	09/02/2023	22/06/2023	22/06/2023

Commune de Prads Haute Bléone	Aménagement du lac des eaux chaudes	3 339,00€	09/02/2023	09/02/2023	30/06/2023	30/06/2023
Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence	Valorisation de l'offre écotouristique de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence	34 133,40€	09/02/2023	09/02/2023	<i>Conventionnement en cours</i>	
Provence Alpes Agglomération	Valorisation de l'offre écotouristique de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence	21 168,00€	09/02/2023	09/02/2023	<i>Conventionnement en cours</i>	
Écolodge la Pastoulière	Écolodge sport et bien être à la Javie	111 071,40€	10/05/2023	10/05/2023	30/06/2023	30/06/2023
Office de Tourisme Provence Alpes Digne-les-Bains	Mise en œuvre d'une place de marché et d'outils de caisse pour la vente en ligne des prestations touristiques	10 723,38€	10/05/2023	10/05/2023	23/06/2023	30/06/2023
Centre Médico-Sportif Départemental	Coordination et développement d'un pôle sport santé	62 964,56€	10/05/2023	10/05/2023	30/06/2023	30/06/2023
Commune de Digne-les-Bains	Salon du Livre Alexandra David-Neel	35 884,80€	10/05/2023	10/05/2023	30/06/2023	30/06/2023
Commune de Marcoux	A la découverte de Marcoux	31 441,82€	29/06/2023	29/06/2023	<i>Conventionnement en cours</i>	

## ARTICLE 2 :

La convention d'attribution est le document juridique d'attribution de la subvention FEADER. Les conventions suivantes ont été signées :

Porteur de projet	Projet	Date de signature de la convention	Date de signature du courrier de notification
Commune de Digne-les-Bains	Promotion, valorisation et action de formation sur l'écotourisme de l'art dans la nature dans les Géoparcs	09/06/2022	10/06/2022
Provence Alpes Agglomération	Inter géoparcs de valorisation touristique de l'art dans la nature	13/06/2022	13/06/2022
Office de Tourisme Provence Alpes Digne-les-Bains	L'art dans la nature au cœur des Géoparcs	14/06/2022	24/06/2022
Association l'Alternateur	Un lieu de rencontres, d'activités et d'échanges pour les adolescents et jeunes enfants à Seyne	04/07/2022	04/07/2022

**ARTICLE 3 :** La convention d'attribution est le document juridique d'attribution de la subvention FEADER. Elles peuvent faire l'objet d'avenants. Les avenants suivants ont été signés :

Porteur de projet	Projet	Date avenant	Date notification avenant	Motif de l'avenant
Commune de Seyne	Aménagements et amélioration de l'accueil de la Maison du Mulet	08/03/2021	08/03/2021	Modification du calendrier d'exécution
Vallées du Bès	« Un jour la mer se retirera » : un documentaire de vulgarisation géologique en vallée du Bès	29/09/2021	29/09/2021	Modification du calendrier d'exécution
Provence Alpes Agglomération	Expérimentation d'un service de mobilité partagée en milieu rural	15/11/2021	15/11/2021	Modification du calendrier d'exécution
Initiative Alpes Provence	Fabrique à entreprendre	05/09/2022	05/09/2022	Modification du calendrier d'exécution
Energ'Ethique 04	Création d'une offre de formation sur les éco-matériaux	17/11/2022	17/11/2022	Modification du calendrier d'exécution
Provence Alpes Agglomération	Management des acteurs publics et privés autour d'un projet de revitalisation du centre-ville	22/08/2023	22/08/2023	Modification du calendrier d'exécution

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Tribunal Administratif de Marseille (situé au 31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) peut être saisi de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique «Télérecours citoyen» accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

AFFICHE LE : <b>20 NOV. 2023</b>	FAIT A DIGNE-LES-BAINS, LE TREIZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS
RETIRO LE :	LA Présidente,
T <input type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/>	
NOMENCLATURE N° :	Patricia GRANET BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-004-200067437-20231113-DECISION\_23

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-004-200067437-20231113-DECISION\_23